RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01152
Numéro SIREN : 483 470 787
Nom ou dénomination : ABCAMEDIS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2015 sous le numéro de dépôt 2178

2015/62

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

ORDONNANCE

Nous, Daniel DOBRANOWSKI, Président du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence,

Vu la requête présentée par la société ABCAMEDIS GROUPE SA,

Vu notre précédente ordonnance du 15 décembre 2014,

Vu les motifs y exposés,

COPIE

Vu les dispositions légales prévues en pareille matière,

Autorisons le report de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés le 30 juin 2014 de la société ABCAMEDIS GROUPE SA - R.C.S. Aix en Provence 483 470 787 – au plus tard le 30 avril 2015.

Fait à Aix en Provence,
Le 11 mars 2015

Le Greffier

N. PATROSSO
GREFFIER D'AUDIENCE

Le Président

Coût : 36,96 euros T.T.C.

AJAVON & BRANDEHO
Société d'exercice libéral d'avocats à responsabilité limitée
Avocats Associés à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Monsieur le Président
Du Tribunal de Commerce
D'Aix-en-Provence
38 Cours Mirabeau
13100 Aix-en-Provence

Aix-en-Provence, le 09 mars 2015

Déposé au Greffe d'Aix
le 09 MARS 2015
SERVICE JUDICIAIRE

N/Réf. : ABCAMEDIS GROUPE – AGOA

V/Réf. : 2014/350

Objet: prorogation du délai d'approbation des comptes annuels

REQUÊTE GRACIEUSE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'intervenir auprès en ma qualité de Conseil de la société ABCAMEDIS GROUPE, société anonyme immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 483 470 787.

Son Président, M. DE VILLENUVE, a sollicité un report de délai pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Par ordonnance en date du 15 décembre 2014, vous lui avez accordé un délai expirant le 30 mars 2015.

Je vous précise qu'il s'agit d'une société anonyme ce qui implique des formalités assez lourdes, l'échange de nombreux éléments et l'intervention d'un commissaire aux comptes. A ce jour, M. DE VILLEUNEUVE n'est toujours pas en possession du rapport de ce dernier, sachant qu'il doit être émis au moins 15 jours avant la date de l'assemblée.

Il m'a sollicité pour l'assister dans ces démarches.

« Le Magellan » 470, avenue Augustin Fresnel
13857 Aix-en-Provence Cedex 3
Tel : 04 42 61 03 81 – Fax : 04 42 61 79 76 - Mail : l.brandeho@ajavon-brandeho.com
Selarl au capital de 3000 € – SIRET : 50141861000017
TVA INTRACOM : FR18501418610000017

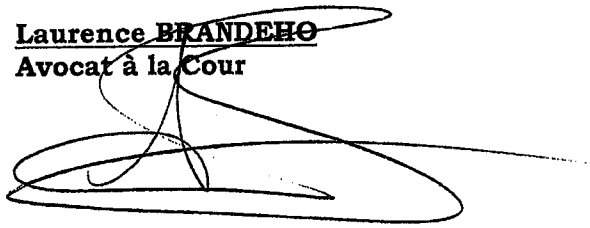
Aussi, dans ces conditions, je crains que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos ne puisse se tenir avant le 30 mars prochain.

M. DE VILLENEUVE tient à ce que celle-ci ait lieu en bonne et due forme.

C'est pourquoi, je sollicite de votre haute bienveillance que vous accordiez un délai supplémentaire d'un mois à la société ABCAMEDIS GROUPE pour la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Laurence BRANDEHO
Avocat à la Cour



« Le Magellan » 470, avenue Augustin Fresnel
13857 Aix-en-Provence Cedex 3
Tel : 04 42 61 03 81 – Fax : 04 42 61 79 76 - Mail : l.brandeho@ajavon-brandeho.com
Selarl au capital de 4.500 € – SIRET : 50141861000017
TVA INTRACOM : FR18501418610000017